

Objet : Recommandations reliées aux interactions en ligne

Aux députés et députées de l'Assemblée nationale du Québec,

Nous sommes des élèves de 4^e secondaire des écoles secondaires C.-E.-Pouliot de Gaspé et Esdras-Minville de Grande-Vallée. Dans notre cours de *Culture et citoyenneté québécoise*, nous avons étudié la réalité des interactions en ligne. Nous avons constaté que des comportements hostiles y sont présents. À cet effet, nous désirons transmettre au gouvernement du Québec certaines recommandations issues de cette étude sociologique et éthique.

Tout d'abord, nous désirons vous informer que ces recommandations portent sur quatre thèmes, soit la majorité numérique, les comportements en ligne, les sanctions à prévoir ainsi que la possession du cellulaire à l'école secondaire à la rentrée 2025.

Pour en arriver à ces recommandations, notre travail a évolué en différents comités, soit celui de la rédaction, composé des trois groupes de 4^e secondaire de l'école C.-E.-Pouliot, et celui de la révision, composé des élèves de secondaire 4 et 5 de l'école Esdras-Minville. Le premier a déposé des idées pour chacun des thèmes mentionnés ci-dessus et le second a apporté des commentaires constructifs.

Voici donc les idées que nous souhaitons que vous preniez en considération dans vos échanges qui amèneront aux lois qui encadreront nos vies.

Majorité numérique

Après consultation, la majorité numérique serait à 14 ans. Les raisons derrière ce choix sont :

- L'esprit critique se développe normalement durant la puberté, ce qui lui donne la chance d'utiliser les réseaux sociaux sécuritairement à partir de cette grande période de changements;
- Les adolescents commencent à avoir plus de maturité et de responsabilités;
- 14 ans est l'âge pour pouvoir décider de bénéficier d'une aide médicale sans le consentement des parents.

Aussi, des jeunes adolescents de 13 ans pourraient bénéficier d'un compte pour les réseaux sociaux à la condition qu'un accord et accompagnement parental leur soit possible.

Comportements en ligne

Les comportements en ligne reflètent une grande diversité allant de l'enthousiasme à l'agressivité. L'anonymat offert par Internet peut inciter certains à adopter des attitudes moins responsables, comme des insultes, de l'intimidation ou de la désinformation. Pourtant, il est primordial de promouvoir des échanges respectueux et bienveillants. L'empathie et l'écoute doivent guider les interactions numériques afin de créer des espaces sûrs et constructifs. De plus, il est essentiel de sensibiliser les jeunes aux conséquences de leurs actions en ligne, tout en encourageant une utilisation responsable des réseaux sociaux et autres plateformes.

Plusieurs comportements peuvent être visibles dans les interactions en ligne allant de l'hostilité à la bienveillance. Voici des exemples étudiés par nos classes:

Exemples de comportements bienveillants :

- Réagir positivement
- Modérer ses propos
- Respecter la vie privée
- Répondre avec courtoisie
- Utiliser des filtres de contenu

Exemples de comportements hostiles :

- Le harcèlement
- La cyberintimidation
- La cyberprédation
- La cyberviolence sexuelle
- La cyber imposture
- La cyber victimisation

Après avoir effectué des recherches sur l'hostilité présente sur les réseaux sociaux, nous sommes venus à la conclusion qu'elle engendre plusieurs conséquences. Par exemple, l'anonymat et la distance émotionnelle peuvent pousser les gens à prendre plus de libertés en ligne. La culture du "clash" et de l'argumentation mène à des conversations conflictuelles. Afin d'y remédier, certaines pistes doivent être mises de l'avant.

Exemples de solutions :

- Prévenir le cyberharcèlement
- Créer un environnement inclusif
- Améliorer les relations en ligne
- Encourager les bonnes pratiques

Sanctions à prévoir

Il est important que des sanctions soient imposées pour toute personne ne respectant pas les dispositions des lois qui seront mises en place, et ce, afin d'encadrer les comportements en ligne. Aucune exception ne devra être tolérée.

Toute activité illégale doit être sanctionnée, allant d'une amende jusqu'à la prison, tout dépendamment de la gravité de l'objet. Tout comportement haineux doit être traité et jugé de la même façon, que ce soit dans la vie réelle ou en ligne. Ainsi, une menace en ligne sera traitée de la même manière et avec la même gravité que dans la vie réelle.

Afin que les personnes n'en arrivent pas à être sanctionnées pour des comportements hostiles en ligne, il est possible de mettre en place :

- Une éducation à la communication positive
- La création d'espaces sûrs
- La favorisation de l'écoute active
- La valorisation d'initiatives positives

Possession du cellulaire à l'école secondaire à la Rentrée 2025

En ce qui a trait à la possession des cellulaires par les élèves dans les écoles secondaires, il devrait être possible que la situation ne change pas. En effet, les élèves pourront avoir en leur possession leur cellulaire dans les aires communes des écoles secondaires. Voici les raisons :

- Conserver la communication avec les parents pour l'organisation familiale (retour à la maison pour s'occuper d'une fratrie)
- Des outils nécessaires à la réussite sont disponibles. Par exemple,
 - Des outils nécessaires à l'organisation scolaire, tel qu'agenda électronique et Mozaïk.
 - Les immigrants qui arrivent d'autres pays pourraient avoir des outils plus accessibles comme des applications de traductions.
- L'interdiction du cellulaire pourrait ajouter une difficulté aux surveillants et aux enseignants. Ils devront prêter une attention plus particulière aux élèves dans les aires communes car ceux-ci vont contourner les règles (ne pas avoir de cellulaire à l'école)

Nous vous remercions, mesdames et messieurs les députés, pour le temps et l'importance que vous accordez à nos recommandations.

Les élèves de 4^e secondaire des écoles secondaires C.-E.-Pouliot et Esdras-Minville.

École C-E-Pouliot

Groupe 401

Rosalie Barriault

Vincent Beaulieu

Léa Bernatchez

Benjamin Bolduc

Samantha Bond

Gaëlle Boulay

Nathan Cassivi

Alice Courtemanche

William Cronier-Turbide

Jacob Desrosiers

Léo Dub-Viel

Louis Etchecopar

Audrey Fournier

Abigaëlle Francoeur

Kelly-Ann Gleeton

Maïka Grenier

Luisa Hassegawa Bittencourt

Camille Alexia Jalbert

Frédérique Lambert

Marilou Paquette

Matis Pichette

Alexis Pitre

Alexa Rehel

Madeleine Robitaille

Jules Sauvageau

Mélicane Smith

Matias Tremblay

Mathis Trudel

Groupe 402

Liam Arsenault

Caleb Baird

Jade Bernier

Gael Bouffard Lapierre

Audrey Briand

Eloi Cabot

Bryan Collin

Samuel Côté

Didier Coulombe

Lili Degembe

Laurence Denis

Abbygaëlle Després

Yuna Dion

Christophe Dufort-Chouinard

Maël Dupuis

Mahée Fortin

Émile Fournier

Grégoire Fournier

Étienne Francoeur

Olivia Garnier

Noah Girard

Isaak Jacques Chouinard

Louis Jacques-Dupuis

Mia Kenney-Boudreau

Marie-Soleil Noël-Smith

Éliott Richard

Bruno Rochefort

Ludovic Roy

Justin St-Arneault

Charlie Vézina

Groupe 403

Balian Andres Gomez

Nollan Bérubé

Malik Blanchette

Noah Cassivi

Étienne Colenbier

Lily-Jade Després

Yaëlle Fournier

Léonardo Garcia Bérubé

Olivia Horvath

Rataël Jeannotte

Logan Langlais

Flora Minville

Samuel Montmagny

Jérôme Paradis

Nathalie Daraiche, enseignante

Élèves de secondaire 4 – École Esdras-Minville

Charlie-Kim Auclair,

Marilou Brousseau

Fay Caya

Thomas Cayouette

William Chicoine

Jacob Côté

Mathis Dubé

Félix Dumais

Eliot Fournier

Florence Fournier-Minville

Élisabeth Guérin

Zachary Laurendeau

Jana Lavoie

Noémie Lemieux

William-Jay Montpetit-Tremblay

Lucas Noël

Dafné Richard

Romy St-Pierre

Élèves de secondaire 5 – École Esdras-Minville

Ève Minville

Noa Richard

Méli-Jade Bernatchez, enseignante